

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS DU

FONDS DE DOTATION FETE LE MUR

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Siège social : 8, boulevard d'Auteuil - 75016 Paris – Stade Roland Garros

D. Associations

8 rue Bayen

75017 Paris

Tel : +33 (0) 1 78 09 74 40

Fonds de dotation FETE LE MUR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil d'Administration du Fonds de dotation FETE LE MUR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION FETE LE MUR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

D. Associations

8 rue Bayen
75017 Paris
Tel : +33 (0) 1 78 09 74 40

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne les prêts accordés, les charges d'exploitation, les disponibilités et les fonds propres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

D. Associations

8 rue Bayen
75017 Paris
Tel : +33 (0) 1 78 09 74 40

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 23 mai 2024

D.Associations



Catherine Faraut



FONDS DE DOTATION FETE LE MUR

Activités de clubs de sports

19 Avenue de Suffren

75007 PARIS 7

Siret : 83999493600012

Etats Financiers

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023



Etats Financiers

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires				
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et fins				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	156 773	26 899	129 874	90 504
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	8 663		8 663	21 727
Charges constatés d'avance				
Total II	165 436	26 899	138 537	112 231
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	165 436	26 899	138 537	112 231

FONDS DE DOTATION FETE LE MUR

Etats Financiers

Exercice du 01/01/2023
au 31/12/2023

Bilan actif

31/12/2023

31/12/2022

Legs nets à réaliser :

acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres	106 777	123 780
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		-17 003
Situation nette (sous-total)	106 777	106 777
Fonds propres consommables	15 518	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
Total I	122 295	106 777
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 521	2 258
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 721	3 197
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	16 242	5 455
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	138 537	112 231

FONDS DE DOTATION FETE LE MUR

Etats Financiers

Exercice du 01/01/2023
au 31/12/2023

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	16 242	5 455
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de services		
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	46 482	121 500
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dont Dons manuels</i>		
<i>Dont Mécénats</i>		
<i>Dont Legs, donations et assurances vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I	46 482	121 500
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	2 363	3 042
Aides financières	17 220	135 461
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	26 899	
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Total II	46 482	138 503
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-17 003
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		

Compte de résultat



Etats Financiers

Exercice du 01/01/2023
au 31/12/2023

Exercice N
31/12/2023

Exercice N-1
31/12/2022

2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)

Compte de résultat

Exercice N
31/12/2023Exercice N-1
31/12/2022

3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		-17 003
---	--	----------------

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges

Total V**CHARGES EXCEPTIONNELLES**

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Total VI**4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)**

Participation des salariés aux résultats (VII)

Impôts sur les bénéfices (VIII)

Total des produits (I+III+V)

46 482

121 500

Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)

46 482

138 503

EXCEDENT OU DEFICIT**-17 003****CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

Dons en nature

Prestations en nature

Bénévolat

Total**CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

Secours en nature

Mises à disposition gratuite de biens

Prestations en nature

Personnel bénévole

Total



Annexe

FONDS DE DOTATION FETE LE MUR

Notes sur le bilan

FONDS DE DOTATION FETE LE MUR

Règles et méthodes comptables

Etats Financiers

Exercice du 01/01/2023
au 31/12/2023

Etats Financiers

Exercice du 01/01/2023
au 31/12/2023

Désignation de l'association : FONDS DE DOTATION FETE LE MUR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 138 537 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions des règlements ANC n°2018-06 et n°2020-08 relatifs aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

Le fonds de dotation, œuvrant dans l'intérêt général, a notamment pour objet de développer et financer des initiatives et actions qui s'inscrivent dans le rayonnement de l'association Fête Le Mur :

- Initier et/ou soutenir des actions en faveur du développement de la pratique du sport au profit d'une population économiquement et socialement défavorisée ;
- Initier et/ou soutenir des actions en faveur de l'accès à la culture au profit d'une population économiquement et socialement défavorisée ;
- Initier et/ou soutenir des actions visant à favoriser l'accès à l'emploi dans le domaine du sport et de l'animation au profit d'une population économiquement et socialement défavorisée.

Pour réaliser son objet social, le fonds de dotation se propose notamment de financer des programmes d'actions qui seront initiés ou soutenus par le fonds de dotation par des organismes d'intérêt général œuvrant pour le développement de la pratique sportive et l'accès à la culture dans les territoires urbains et suburbains sensibles en France et à l'étranger.

Les candidats devront déposer un dossier de demande de financement auprès du Fonds de dotation. Leur sélection sera opérée en fonction de critères d'éligibilité déterminés en fonction d'un cahier des charges établi par le Conseil d'administration.

Notes sur le bilan**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Évènements post-clôture

Néant

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 156 773 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	156 773	156 773	
Charges constatées d'avance			
Total	156 773	156 773	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Avance association STAIN : 23 166 euros
 Avance association LE MEE : 3 780 euros
 Avance association LA COURNEUVE : 59 000 euros
 Avance association ST JOSEPH : 4 780 euros
 Avance association GAP : 579 euros
 Avance association FLM RHONE ALPES : 20 000 euros
 Avance TENIS LOISIRS : 22 940.32 euros
 Avance association MONTPELLIER : 19 000 euros
 Avance licences FFT : 3 528 euros

Notes sur le bilan

Fonds propres**Tableau de variation des fonds propres**

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	123 780	17 003			106 777
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	-17 003	-17 003		15 518	
Situation nette	106 777				106 777
Fonds propres consommables					15 518
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	106 777			15 518	122 295

Rémunération des dirigeants du C.A

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Rémunération des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant aux comptes de résultat de l'exercice s'élève à 1 100 € HT.

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 16 242 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 521	3 521		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	12 721	12 721		
Produits constatés d'avance				
Total	16 242	16 242		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 521
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	370
Total	3 891